

Votre assurance Autopac et votre permis de conduire

**Économies.
Commodité.
Choix.**

2011



À l'intérieur : renouveler à tous les cinq ans – comment ça fonctionne

- ✓ Jusqu'à 33 % de rabais pour les conducteurs les plus prudents
- ✓ Quatre niveaux de plus dans l'échelle des cotes de conduite
- ✓ Permis de conduire Plus et assurances facultatives
- ✓ Renouvellement à tous les cinq ans



**Société d'assurance
publique du Manitoba**

Cotes de conduite

Les cotes de conduite sont un système équitable, facile à comprendre et fondé sur le mérite qui récompense la prudence au volant. Conduisez prudemment et vous économiserez de l'argent. Conduisez imprudemment et vous paierez plus cher. En récompensant la prudence au volant, nous aidons à réduire les risques et à accroître la sécurité sur les routes du Manitoba.

Pour voir l'incidence de votre place dans l'échelle sur votre prime de conducteur et votre assurance automobile, veuillez visiter www.mpi.mb.ca et essayer notre calculateur de cote de conduite.

Nouveau pour 2011

a Encore plus d'économies pour les conducteurs les plus prudents (cote +15)

Rabais de 33 pour cent sur les primes d'assurance automobile et économies additionnelles de 5 \$ sur la prime de conducteur pour les conducteurs les plus prudents. L'an dernier, le rabais le plus élevé que vous pouviez avoir sur votre assurance automobile était de 25 pour cent.

b Économies ciblées pour les conducteurs prudents

Nous avons ajouté les niveaux **+11** à **+14** à l'échelle pour que les gens qui conduisent prudemment depuis 11 à 14 ans puissent économiser entre 27 et 30 pour cent. Si vous avez été placé au niveau **+10** l'an dernier alors que vous aviez entre 11 et 14 ans de conduite prudente, vous n'avez pas payé plus cher. Le rabais maximum offert l'an dernier était de 25 pour cent, et c'est ce que vous avez reçu à la cote **+10**. Cette année, grâce aux rabais ciblés pour les conducteurs les plus prudents, vous recevrez un rabais qui correspond exactement à votre place dans l'échelle.

c Plus d'économies pour les conducteurs +10

Les conducteurs qui sont au niveau **+10** recevront un rabais de 26 pour cent, en hausse par rapport à 25 pour cent l'an dernier.

Renouvellement à tous les cinq ans

Nous avons simplifié le renouvellement de votre permis de conduire et de votre assurance Autopac. Au lieu d'être valides un an, votre permis et votre police d'assurance seront valides jusqu'à cinq ans. C'est plus commode, car vous n'aurez pas besoin de vous rendre aussi souvent chez un agent Autopac.



**POINTS DE MÉRITE POUR
CONDUITE PRUDENTE**

**PRIME DE
CONDUCTEUR**

**RABAIS SUR
L'ASSURANCE
AUTOMOBILE**

| | | | |
|----------|---------------------|----------|-----|
| a | +15 | 15 \$ | 33% |
| | +14 | 20 \$ | 30% |
| b | +13 | 20 \$ | 29% |
| | +12 | 20 \$ | 28% |
| | +11 | 20 \$ | 27% |
| c | +10 | 20 \$ | 26% |
| | +9 | 25 \$ | 25% |
| | +8 | 30 \$ | 25% |
| | +7 | 30 \$ | 25% |
| | +6 | 30 \$ | 20% |
| | +5 | 30 \$ | 15% |
| | +4 | 30 \$ | 15% |
| | +3 | 35 \$ | 10% |
| | +2 | 35 \$ | 10% |
| | +1 | 40 \$ | 5% |
| | 0 (BASE) | 45 \$ | 0% |
| | -1 | 45 \$ | 0% |
| | -2 | 45 \$ | 0% |
| | -3 | 45 \$ | 0% |
| | -4 | 100 \$ | 0% |
| | -5 | 100 \$ | 0% |
| | -6 | 250 \$ | 0% |
| | -7 | 300 \$ | 0% |
| | -8 | 300 \$ | 0% |
| | -9 | 350 \$ | 0% |
| | -10 | 400 \$ | 0% |
| | -11 | 500 \$ | 0% |
| | -12 | 500 \$ | 0% |
| | -13 | 600 \$ | 0% |
| | -14 | 700 \$ | 0% |
| | -15 | 800 \$ | 0% |
| | -16 | 1 000 \$ | 0% |
| | -17 | 1 200 \$ | 0% |
| | -18 | 1 200 \$ | 0% |
| | -19 | 1 300 \$ | 0% |
| | -20 | 1 500 \$ | 0% |

**POINTS DE DÉMÉRITE
POUR CONDUITE
PLUS RISQUÉE**



Société d'assurance
publique du Manitoba

ABICAIL BERGERON
1234 PARK DRIVE
APARTMENT 58
WINNIPEG MB R1A 2B3

A12303

Le 5 novembre 2011

ABICAIL BERGERON
Numéro de client: 1234567890

Il est temps de rendre visite à un agent Autopac

Voici votre avis de renouvellement

Vous avez un avis de renouvellement de votre permis de conduire et de votre assurance automobile.

Le 20 novembre 2012 (date)

1. Information sur votre état de compte

2. Informations sur votre permis

3. Informations sur votre assurance automobile

4. Informations sur votre permis de conduire

5. Informations sur votre assurance automobile

6. Informations sur votre permis de conduire

7. Informations sur votre assurance automobile

8. Informations sur votre permis de conduire

9. Informations sur votre assurance automobile

10. Informations sur votre permis de conduire

11. Informations sur votre assurance automobile

12. Informations sur votre permis de conduire

13. Informations sur votre assurance automobile

14. Informations sur votre permis de conduire

15. Informations sur votre assurance automobile

16. Informations sur votre permis de conduire

17. Informations sur votre assurance automobile

18. Informations sur votre permis de conduire

19. Informations sur votre assurance automobile

20. Informations sur votre permis de conduire

21. Informations sur votre assurance automobile

22. Informations sur votre permis de conduire

23. Informations sur votre assurance automobile

24. Informations sur votre permis de conduire

25. Informations sur votre assurance automobile

26. Informations sur votre permis de conduire

27. Informations sur votre assurance automobile

28. Informations sur votre permis de conduire

29. Informations sur votre assurance automobile

30. Informations sur votre permis de conduire

31. Informations sur votre assurance automobile

32. Informations sur votre permis de conduire

33. Informations sur votre assurance automobile

34. Informations sur votre permis de conduire

35. Informations sur votre assurance automobile

36. Informations sur votre permis de conduire

37. Informations sur votre assurance automobile

38. Informations sur votre permis de conduire

39. Informations sur votre assurance automobile

40. Informations sur votre permis de conduire

41. Informations sur votre assurance automobile

42. Informations sur votre permis de conduire

43. Informations sur votre assurance automobile

44. Informations sur votre permis de conduire

45. Informations sur votre assurance automobile

46. Informations sur votre permis de conduire

47. Informations sur votre assurance automobile

48. Informations sur votre permis de conduire

49. Informations sur votre assurance automobile

50. Informations sur votre permis de conduire

51. Informations sur votre assurance automobile

52. Informations sur votre permis de conduire

53. Informations sur votre assurance automobile

54. Informations sur votre permis de conduire

55. Informations sur votre assurance automobile

56. Informations sur votre permis de conduire

57. Informations sur votre assurance automobile

58. Informations sur votre permis de conduire

59. Informations sur votre assurance automobile

60. Informations sur votre permis de conduire

61. Informations sur votre assurance automobile

62. Informations sur votre permis de conduire

63. Informations sur votre assurance automobile

64. Informations sur votre permis de conduire

65. Informations sur votre assurance automobile

66. Informations sur votre permis de conduire

67. Informations sur votre assurance automobile

68. Informations sur votre permis de conduire

69. Informations sur votre assurance automobile

70. Informations sur votre permis de conduire

71. Informations sur votre assurance automobile

72. Informations sur votre permis de conduire

73. Informations sur votre assurance automobile

74. Informations sur votre permis de conduire

75. Informations sur votre assurance automobile

Voici la nouvelle échelle des cotes de conduite

Il est maintenant facile de
voir que conduire prudemment,
c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Il est maintenant facile de voir que conduire prudemment, c'est payer moins.

Vous devrez quand même payer votre permis de conduire et votre assurance automobile chaque année. Nous vous enverrons un état de compte chaque année entre vos renouvellements pour vous dire combien vous devez.

Pour annuler votre permis ou votre assurance avant leur expiration, donc avant cinq ans, vous devez aller à une agence Autopac et les annuler. Autrement, ils restent valides et ils vous seront facturés.

À propos du processus de renouvellement quinquennal



Quelle est la différence entre mon avis de renouvellement et mon état de compte?

Vous recevrez un avis de renouvellement à tous les cinq ans quand il sera temps de renouveler votre permis de conduire et votre assurance Autopac. Vous devez aller chez un agent Autopac pour renouveler votre permis de conduire et votre assurance Autopac.

Les années où vous n'avez pas à renouveler, vous recevrez un état de compte annuel pour vous dire combien vous devez cette année-là. Vous n'avez pas besoin d'aller chez un agent Autopac pour payer votre état de compte. Pour payer au complet, vous avez deux choix :

- faire un paiement annuel ponctuel par l'intermédiaire de votre banque
- appeler votre agent Autopac et payer par carte de crédit

Pour payer par versements échelonnés, vous pouvez mettre en place un plan mensuel avec nous et faire

traiter les paiements par votre banque. Vous devez alors payer des intérêts et des frais administratifs modiques.

Je suis dans la deuxième année de ma police de cinq ans, mais je n'aurai pas besoin de mon assurance après la fin de cette année. Quand je recevrai mon état de compte pour la troisième année, est-ce que je peux simplement ne pas payer et laisser mon assurance expirer?

Non. Si vous ne voulez plus votre assurance avant votre date de renouvellement quinquennal, vous devez aller voir un agent Autopac et l'annuler.

Autrement, votre assurance continuera d'être en vigueur et vous devrez la payer.

Est-ce que j'aurai des frais à payer si je fais des changements à mon assurance ou à mon permis?

Vous n'avez pas de frais à payer pour augmenter votre montant d'assurance. Vous payez seulement le coût du montant supplémentaire que vous avez choisi.

Vous n'avez pas non plus de frais à payer si vous réduisez votre montant d'assurance au moment de votre renouvellement.

Par contre, si vous réduisez votre montant d'assurance entre vos renouvellements, des frais modiques s'appliquent.

N'oubliez pas, vous devez signaler un changement d'adresse immédiatement, et en personne.



Permis de conduire Plus

Le permis de conduire Plus est un permis de conduire qui peut servir de document de voyage pour aller aux États-Unis par voie terrestre ou maritime. C'est un des deux documents facultatifs – l'autre étant la carte d'identité Plus (CI Plus) – offerts aux Manitobains qui veulent aller aux États-Unis.

Pour en savoir davantage, demandez à votre agent Autopac ou visitez **www.mpi.mb.ca**.

Pour des tarifs Autopac équitables

La vision d'ensemble

Pour ce qui est des primes Autopac, le passé annonce l'avenir. Chaque année, nous estimons le montant de prime dont nous aurons besoin pour couvrir les coûts de l'année à venir. D'après notre expérience préalable, nous nous attendons à payer environ 600 millions de dollars en indemnités cette année. C'est donc à peu près le montant que nous devons collecter en primes. Mais quelle est la juste part de chaque personne? Réponse : plus votre risque est élevé, plus votre part est grande.

Quel est votre risque?

Le risque est :

- la probabilité que vous ayez un sinistre; et
- le coût éventuel de ce sinistre.

Pour mesurer votre risque

La façon dont vous conduisez

Les statistiques montrent que vous risquez davantage d'avoir un sinistre si vous avez déjà causé des accidents, ou si vous avez des infractions routières. Le 1^{er} mars 2010, nous avons commencé à évaluer ce risque au moyen du système des cotes de conduite.

Le véhicule que vous conduisez

Les tarifs varient considérablement selon la protection que les différents modèles et marques offrent aux occupants, et selon leur résistance aux dommages. Ces caractéristiques peuvent varier énormément, même entre différents modèles de la même année.

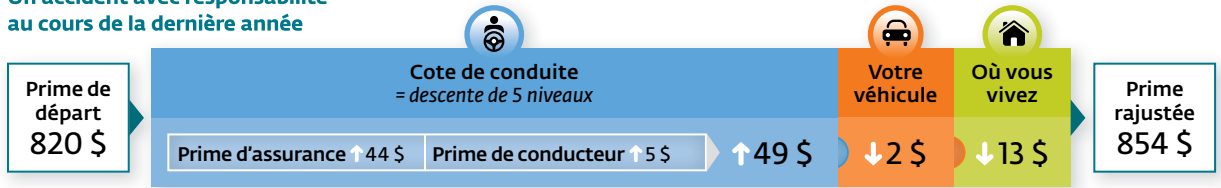


Où vous vivez et comment vous utilisez votre véhicule

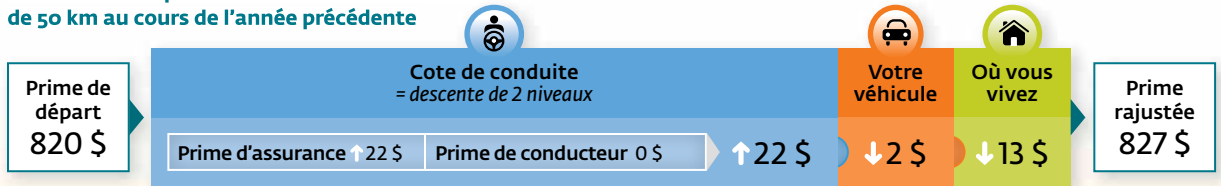
Votre risque de sinistre est plus élevé si vous vivez à Winnipeg ou dans le Nord que si vous vivez dans une autre région du Manitoba. Il est aussi plus élevé si vous utilisez votre voiture régulièrement pour aller travailler, plutôt qu'à des fins de plaisance seulement.

Voici comment les trois différents facteurs de risque peuvent changer le coût de l'assurance Autopac, que ce soit pour une voiture, un camion, un VUS ou une moto.

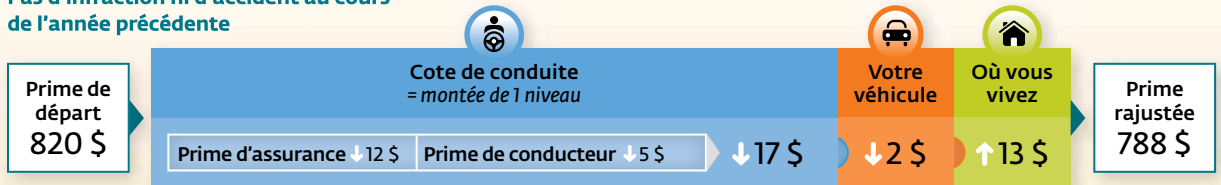
Un accident avec responsabilité au cours de la dernière année



Condamnation pour excès de vitesse de moins de 50 km au cours de l'année précédente



Pas d'infraction ni d'accident au cours de l'année précédente



Vous n'êtes pas seul

Tous les régimes d'assurance fonctionnent de la même façon : les primes payées par un grand nombre de personnes couvrent les sinistres d'un petit nombre de personnes.

Si vous vous trouvez à faire partie de ce petit nombre, le fonds d'assurance couvre le coût de votre sinistre et vous n'avez donc pas à le payer vous-même. Ce coût pourrait être bien au-dessus de vos moyens. Voilà la protection financière qu'une assurance offre.

Pour établir vos primes, nous vous regroupons avec d'autres Manitobains avec qui vous partagez les facteurs de risque suivants : vous possédez des véhicules semblables, vous vivez dans la même région du Manitoba et vous utilisez vos véhicules d'une manière semblable. Vous partagez leur risque d'un sinistre et ils partagent le vôtre.

Par conséquent, le montant que votre groupe réclame du fonds d'assurance a un effet sur la prime que vous payez, même si vous n'avez pas eu

de sinistre vous-même. Si les demandes d'indemnisation de votre groupe augmentent ou diminuent, votre prime en fera autant.

Voici un exemple pour vous aider à vous rendre compte du coût des sinistres :

Le coût d'un sinistre avec blessure grave correspond à peu près aux primes d'assurance de 3 000 véhicules.

Bref, votre prime reflète beaucoup plus que la valeur de votre voiture. Elle reflète votre juste part du risque de sinistre de votre groupe, et les coûts qui en découlent pour le fonds d'assurance.




Choisir l'assurance qu'il vous faut


Vous avez une variété de choix pour vous assurer de bien avoir la protection qu'il vous faut pour vos besoins particuliers.


Voici quelques conseils :


Achetez le plus haut montant d'assurance responsabilité civile que vous pouvez.

C'est une protection peu coûteuse contre le plus gros risque financier. La principale raison de souscrire une assurance est de couvrir les plus gros risques. Pour un véhicule de tourisme particulier, vous pouvez choisir entre 200 000 \$, 1 million, 2 millions ou 5 millions.

 **Choisissez la bonne franchise.** Une franchise peu élevée offre plus de couverture, mais coûte aussi plus cher. Le mieux est de choisir la franchise la plus élevée que vous pourriez payer sans problème en cas de sinistre. Pour un véhicule de tourisme particulier, vous pouvez choisir entre 500 \$, 300 \$, 200 \$ ou 100 \$.

 **Évaluez votre risque financier** quand vous considérez les autres garanties, comme la perte de jouissance du véhicule. Demandez-vous : « Est-ce que je pourrais facilement payer cela de ma poche si j'avais un accident? » Sinon, vous avez probablement besoin de cette garantie.

 **Réexaminez régulièrement vos garanties avec un professionnel de l'assurance, surtout si vos circonstances changent.** Il se peut que vous ayez besoin de modifier votre assurance de temps en temps. Par exemple, si vous commencez à utiliser une voiture de plaisance pour votre travail, vous devrez modifier votre garantie. D'autres changements dans votre vie, comme un déménagement, peuvent aussi avoir une incidence sur l'assurance dont vous avez besoin.

 **Parlez de ces choix et d'autres avec votre agent Autopac.** Nous offrons aussi des garanties supplémentaires pour :

- les véhicules qui valent plus de 50 000 \$
- les véhicules neufs et les véhicules usagés qui sont des modèles récents, qu'ils soient loués à bail ou achetés
- la perte de jouissance de votre véhicule
- les dommages durant l'entreposage ou le remisage
- les véhicules loués ou empruntés
- les véhicules à caractère non routier

Lisez le livret

Votre *Guide des assurances Autopac* explique vos garanties en détail.

Conseils d'expert offerts dans votre collectivité

Votre agent Autopac peut vous expliquer vos tarifs d'assurance, vos garanties en vertu du régime Autopac et les garanties particulières offertes par la Société d'assurance publique.

À Winnipeg, composez

204-985-7000

À l'extérieur de Winnipeg, composez sans frais

1-800-665-2410

ATS

204-985-8832

www.mpi.mb.ca

Nous sommes heureux de vous aider.

Vous avez entendu parler d'une demande d'indemnisation frauduleuse? Composez le numéro de notre ligne Info-Crime

À Winnipeg

204-985-8477

Télécopieur

204-985-8299

À l'extérieur

de Winnipeg,
composez sans frais

1-877-985-8477

Courriel

tips@mpi.mb.ca

Cette publication est disponible en gros caractères, sur enregistrement sonore ou en braille, sur demande.